

R

POUR DIMINUER LES ILOTS DE CHALEUR

LE PORTAGE INNOVANT DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

HISTORIQUE

EN 2020

- ❖ Réalisation d'un AAP écrit à plusieurs mains : Direction de l'Environnement pilote et co-construction Direction de l'Aménagement du territoire, Direction de la Prospective en charge du SRADDET, ADEME, LPO et Conservatoire Botanique
- ❖ Deux Lauréats désignés, une demande de rallonge budgétaire acceptée
ANDRYES (89) *COULANGES LA VINEUSE (89)*



❖ Intégration de la thématique au sein du Plan de Relance Régional,
Un budget dédié en investissement et deux emplois créés pour
accompagner le déploiement de ce plan

| Porteurs | Projet | Montant demandé à la région |
|--|--|-----------------------------|
| Commune de Saint Maurice les Couches | Projet d'aménagement d'une place au centre du village en désimperméabilisant un parking et création d'un espace arboré comprenant un jardin d'initiation pour les enfants pour la promotion de la biodiversité | 11 537,36 |
| Commune de Tournus | Renaturation d'espaces et préservation de la forêt de la Garenne | 30 267,00 |
| Communauté d'agglomération du Grand Chal | Renaturation et réintroduction de la biodiversité par la création d'une coulée verte | 425 600,00 |
| Commune de Collonge-en-Charollais | Végétalisation, arborisation et perméabilisation des sols aux abords de la salle communale | 64 129,00 |
| COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR | Création d'une micro forêt sur la commune | 3 541,00 |
| COMMUNE DE ROUGEMONT | Implantation d'arbres et arbustes sur 6 zones ainsi qu'une ruche pédagogique | 46 699,12 |
| COMMUNE DE COULANGES SUR YONNE | Aménagement de la rue et de la place Saint Anne dans la commune de Coulanges-Sur-Yonne | 201 798,40 |

❖ Evaluation des deux programmes passés

❑ AAP

- ❖ durée trop courte pour les porteurs de projets devant construire les dossiers (4 mois)
- ❖ enveloppe budgétaire allouée trop serrée

❑ Plan de relance

- ❖ durée trop courte pour les porteurs de projets devant construire les dossiers (1 an)
- ❖ beaucoup de dossiers refusés par manque d'ingénierie et de conseils en amont (10)
- ❖ Besoin d'un interlocuteur unique

Et ce malgré une communication ciblée avec un e-mailing dès le début du déploiement de la thématique

En 2022

❖ **Ecriture du nouveau Règlement d'Intervention (R.I 32.21)**

Nouveaux points importants :

- Précision dans le RI de contacter en amont la personne ressource à la Région (mail et nom indiqués)
- Intégration d'un temps plus long dans l'ouverture du RI
- (De janvier 2022 à Décembre 2024)

- Travail en parallèle sur les éco-conditionnalités dans les autres Directions de la Région telle que la Direction de l'Aménagement du Territoire :
 - Forte collaboration sur les orientations des dossiers entre les techniciens en interne à la Région,
 - Communication du dispositif auprès des territoires par les chargés de mission Aménagement du Territoire sur le terrain,
 - Mise en place d'outils pour les directions et porteurs de projets (questionnaire, guide, cloud, formation interne, ...)

LE DISPOSITIF EN LUI MÊME

❑ Ses Objectifs :

- ❖ Accompagner, à l'échelle d'un projet global d'aménagement qui mettra la biodiversité en son cœur dans la lutte contre les ilots de chaleur : soutenir la préservation de la biodiversité, et aussi l'amélioration du cadre de vie.
- ❖ Redonner une meilleure fonctionnalité aux écosystèmes et créer des espaces de nature favorisant l'accueil et les déplacements de la biodiversité et participant à l'amélioration des conditions de vie en ville ou en milieu rural

Les projets de requalification d'espaces publics correspondent à une requalification globale, et pas seulement à une simple végétalisation déconnectée de son écosystème (plantation seule d'arbres à hautes tiges isolés). Le projet doit intégrer «des services éco-systémiques » : services que rend la nature à l'homme et tout particulièrement dans la ville.

Les bénéficiaires

- Une commune,
- Un syndicat mixte,
- Un EPCI,
- Une Société Publique Locale à capitaux publics et sous une convention avec une collectivité,
- Une association
- Une fondation pour l'environnement

L'accompagnement financier

La subvention régionale apporte un taux maximal d'aide de 50 % des dépenses éligibles en investissement (étude, travaux).

Guide des aides sur le site de la Région BFC

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/3116>

Contacts

karen.coudry@bourgognefranchecomte.fr

Dossiers retenus en Commission Permanente du 30 Septembre

| Porteurs | Projets | Montants demandés à la région |
|--------------------------------|--|-------------------------------|
| Ville DIJON (21) | 2 projets : Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école des Coteaux de Suzon et de la cour d'école du Nord | 81 295,00 84 828,00 |
| Ville de BESANCON (25) | Réduire les îlots de chaleur et favoriser les espaces de nature dans la cadre de la requalification du groupe scolaire Pierre et Marie Curie | 92 444,00 |
| Commune de LAIVES (71) | Travaux de renaturation dans le centre du village | 37 196,00 |
| Commune MARSANNAY LA COTE (21) | Création d'un espace fertile au cœur de l'îlot Bachelard dans le quartier de Champagne-Haute | 195 709,00 |

Dossiers refusés : 1 seul



MERCI POUR VOTRE ATTENTION